

Février - Mars 2020

Dr. Rakotozafy Hasimbola Anita

Université de Tuléar
Faculté de Droit, d'Économie, de Gestion et de Sociologie
Département Économie
Master 1

Économie Internationale

Introduction générale

L'économie internationale (EI) est la branche des sciences économiques qui s'intéresse aux relations commerciales et économiques entre pays, aux évolutions des taux de change et à la compétitivité économique.

L'EI comporte deux grands volets qui seront analysés séparément, entre autres, le Commerce international (CI) et les Relations financières internationales (RFI). En fait, le CI porte sur des marchandises et des services, essentiellement la balance des paiements. Or, les RFI concernent les mouvements de titres et de devises, la formation des taux de change...

Les théories du CI utilise la microéconomie tandis que celles des RFI constituent un prolongement en économie ouverte de la macroéconomie et de l'économie des institutions financières.

Autrement dit, en **CI**, on s'intéresse à savoir ce qu'il faut produire et exporter, s'il faut accepter l'ouverture ou se protéger... C'est donc une **étude normative**. Par contre, les **RFI** veulent apporter des réponses à différentes questions : comment le système monétaire international fonctionne t-il ? Quelle est l'influence des taux de change sur le solde courant du pays ? Quels sont les instruments de financement du commerce international ? Ainsi, il s'agit d'une **étude positive**.

Partie I : Commerce International (CI)

Chapitre 1. Organisations et accords du commerce international

A. Organisations du commerce international

Les principales organisations internationales de ce domaine sont l'OMC (au début appelée OIC puis GATT), la CNUCED, la CECA (la CEE d'aujourd'hui) et l'OPEP.

1. OIC ou GATT ou OMC d'aujourd'hui

Afin d'harmoniser les politiques commerciales internationales, l'OIC (Organisation internationale du commerce) voyait le jour en 1945, puis remplacé par le GATT (*General agreement on trade and tariffs* ou Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) en 1948 et enfin par l'**OMC** (Organisation mondiale du commerce) en 1994.

2. CNUCED

La Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (**CNUCED**) a été créée en 1964 pour intégrer les pays en développement dans l'économie mondiale de façon à favoriser leur croissance économique.

3. CECA ou CEE

Entrant en vigueur en 1952, la CECA (Communauté européenne de charbon et de l'acier) rassemblait six nations de l'Europe de l'ouest pour créer les bases de la démocratie européenne et le développement actuel de l'union européenne.

Créée en 1957, la **CEE** (Communauté économique européenne) a eu pour but de mener une intégration économique entre ces nations.

Elle est devenue à partir de 1993 la Communauté européenne (CE), un des trois piliers de l'Union européenne.

4. OPEP

L'Organisation des pays exportateurs de pétrole (**OPEP**) a été créée en 1960 pour que les principaux pays producteurs puissent influencer sur le cours du pétrole comme ce fut le cas lors des deux grandes crises pétrolières des années 70 (1973 - 1974 et 1979).

B. Accords du commerce international

On distingue les accords bilatéraux, les accords régionaux et les accords multilatéraux dans le cadre du commerce entre nations.

1. Accords bilatéraux

Un accord commercial bilatéral est conclu entre deux pays. Il contient les termes de l'échange de certaines marchandises et/ou des restrictions sur le commerce d'un bien particulier. Cependant, la plupart des accords bilatéraux sont conclus dans le but de renforcer et de promouvoir le commerce et l'investissement entre les deux pays en accord.

Cette amélioration et promotion du commerce s'effectuent par la réduction ou l'exclusion des droits de douane, des contingents, des restrictions à l'exportation et de tout autre obstacle au commerce : c'est le **libre-échange**.

2. Accords régionaux

Ce sont des accords passés entre plusieurs pays d'une même région du monde pour

faciliter les échanges, le déplacement des biens, services, capitaux et personnes. Les accords peuvent prendre des formes plus ou moins avancées d'intégration économique.

Ce type d'accord est en contradiction avec le mouvement de mondialisation en contribuant à la régionalisation des échanges mondiaux et à la constitution de blocs régionaux.

Le tableau suivant résume les principales zones régionales à travers le monde :

Nom de la Zone	Date de création	Pays membres	Objectifs/principes
AELE (Association européenne de libre-échange)	1959	<u>4 pays</u> : Liechtenstein, Islande, Norvège, Suisse.	Zone préférentielle ou zone d'échange préférentielle (qui lève les obstacles au commerce inter-régional pour certains produits) entre les états membres.
ALADI (Association latino-américaine d'intégration)	1980	<u>12 pays</u> : Argentine, Brésil, Bolivie, Chili, Cuba, Colombie, Equateur, Mexique, Paraguay, Pérou, Uruguay, Venezuela.	Promouvoir le développement économique et social de la région avec un marché commun (marché sans droits de douanes et avec libre circulation et mêmes réglementations).
ALENA (Accord de libre-échange nord-américain)	1992	<u>3 pays</u> : Canada, Mexique, Etats-Unis.	Vaste zone de libre échange (constituée de pays membres éliminant entre eux les droits de douanes ainsi que les restrictions quantitatives à l'importation, mais conservant chacun leur propre politique commerciale vis-à-vis des pays tiers).
ANASE (Association des nations du sud-est asiatique)	1967	<u>10 pays</u> : Brunei, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande, Vietnam.	Accélérer la croissance économique, le progrès social et le développement culturel. Tarifs préférentiels entre les membres, non-discrimination (bas tarifs de produits entre pays membres sans discrimination, mais pas forcément le cas vis-à-vis d'autres pays).
ANCOM (Communauté andine ou Andean Common Market)	1969	<u>5 pays</u> : Bolivie, Colombie, Pérou, Equateur et Venezuela.	Développement et intégration des Etats membres. Élimination des droits et taxes, tarif douanier commun.
APEC (Coopération économique pour l'Asie-Pacifique ou Asia-Pacific Economic Cooperation)	1989	<u>21 pays</u> : Australie, Brunei, Canada, Corée du Sud, États-Unis, Indonésie, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Philippines, Singapour, Thaïlande, Chine, Hong Kong, Chinese Taipei, Mexique, Papouasie-Nouvelle Guinée, Chili, Pérou, Russie, Viêt Nam.	Forum économique intergouvernemental visant à faciliter la croissance économique, la coopération, les échanges et l'investissement de la région Asie Pacifique.
CARICOM (Communauté des Caraïbes ou Caribbean Community)	1973	<u>15 pays</u> : Antigua et Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyane, Haiti, Jamaïque, Montserrat, Saint-Kitts et Névis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent et les Grenadines, Suriname, Trinité et Tobago.	Réaliser l'intégration économique par un régime de marché commun : accord de libre circulation des travailleurs et capitaux, tarif extérieur commun...
CEDEAO (Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest)	1975	<u>15 pays</u> : Bénin, Burkina Faso, Cap-vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo.	Maintenir une stabilité économique, améliorer les relations entre les membres. Élimination des tarifs et autres restrictions, libre circulation, tarif commun...
CEEAC (Communauté économique des états de l'Afrique centrale)	1983	<u>11 pays</u> : Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, RCA, R.D. du Congo, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, Tchad.	Favoriser le développement économique et social. Élimination des droits de douanes et autres restrictions, libre circulation, tarif extérieur commun...
CEMAC (communauté)	1964	<u>7 pays</u> : Cameroun, Gabon, Guinée equ., RCA, République du Congo, Sao	Constituer un seul territoire douanier (une union douanière implique un territoire douanier)

économique et monétaire des Etats de l'Afrique centrale).		Tomé, Tchad.	commun qui correspond aux territoires nationaux des pays membres comprenant l'espace terrestre, maritime et aérien) et assumer la coordination de politiques d'investissement.
COMESA (Marché commun des Etats de l'Afrique Orientale et Australe ou Common Market for Eastern and Southern Africa)	1993	<u>19 pays</u> : Madagascar, Burundi, Comores, Congo, Djibouti, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Lybie, Malawi, Maurice, Rwanda, Seychelles, Soudan, Swaziland, Ouganda, Zambie, Zimbabwe	Promouvoir le développement économique et social de la région. Zone de libre échange, union douanière...
MCAC (Marché commun d'Amérique centrale)	1960	<u>5 pays</u> : Costa-Rica, Honduras, Nicaragua, Guatemala, El Salvador.	Faciliter le développement économique en établissant un marché commun. Libre circulation, élimination des droits et taxes.
MERCOSUR (Marché commun d'Amérique du Sud)	1991	<u>4 pays</u> : Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay.	Réaliser un marché commun. Réduction des tarifs douaniers entre les membres, tarif extérieur commun (qui désigne un droit de douane commun aux membres d'un groupe de pays liés entre eux par un accord de libre-échange)...
UE (Union européenne)	1957, 1992	<u>28 pays</u> : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Croatie (2013)	Création d'une union économique : libre circulation des personnes, biens, services, capitaux ; politiques communes...
UEMOA (Union économique et monétaire des Etats de l'Afrique de l'Ouest)	1973	<u>8 pays</u> : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo.	Favoriser le développement et équilibrer les activités économiques des membres. Libre circulation, tarif extérieur commun...

3. Accords multilatéraux

Un accord multilatéral a pour objet de promouvoir, de renforcer et de réglementer le commerce entre les pays contractants de manière égale. Traditionnellement, de tels accords sont conclus dans le but de réduire les barrières commerciales et de promouvoir l'intégration économique.

Si les négociations dans le cadre de cet accord aboutissent et si les termes sont collectivement acceptés par les pays, cela constitue un accord international très efficace et puissant.

L'objectif principal de cette union est la réduction des tarifs commerciaux. Elle garanti l'égalité de traitement de toutes les nations concernées et réparti équitablement les risques associés à ces accords.

A. Les théories classiques du commerce international

1. La théorie de l'avantage absolue d'Adam Smith

C'est dans son célèbre livre "*La richesse des Nations*" publié en 1776 qu'Adam Smith (économiste classique, 1723-1790) nous fait part de cette théorie explicative des échanges internationaux.

Le commerce entre deux pays serait mutuellement bénéfique si chaque pays se spécialisait dans la production de biens et/ou services pour lesquels il détient un avantage absolu c'est-à-dire s'il y consacrait toutes ses ressources. Le surplus de production causé par cette spécialisation servirait alors de « monnaie d'échange » pour obtenir un bien pour lequel le pays n'a pas d'avantage absolu.

Bref, Adam Smith recommande à « chaque pays de se spécialiser dans la production/commercialisation des biens et/ou services qui lui procure un avantage absolu ».

2. La théorie de l'avantage comparatif de David Ricardo

Cette théorie est développée par David Ricardo (1772-1823) dans son ouvrage "*Des principes de l'économie politique et de l'impôt*" publié en 1817 et qui répond aux limites de la théorie de l'avantage absolu d'Adam Smith.

La théorie de l'avantage comparatif démontre que pour un pays, l'échange est toujours préférable. Qu'il ne possède aucun avantage absolu ou au contraire qu'il possède plusieurs produits avec un avantage comparatif, l'intérêt du pays reste dans le commerce avec d'autres pays.

Ce théoricien recommande que « même si un pays est en désavantage absolu par rapport à un autre pays, il aura intérêt au commerce international s'il se spécialise dans la production/commercialisation des biens et/ou services lui procurant un désavantage faible c'est-à-dire un avantage comparatif ».

Ces deux théories de base du commerce international ont été à l'origine de la spécialisation internationale ou Division internationale du travail (DIT).

B. Les théories néoclassiques du commerce international

1. La théorie des dotations en facteurs de production d'Heckscher-Ohlin-Samuelson (HOS)

Le théorème HOS, élaboré entre 1933 et 1941, est le « modèle standard » de la théorie du commerce international. Fondé sur l'avantage comparatif de David Ricardo, le modèle vise à expliquer la présence d'échanges internationaux par les différences de dotations en facteurs de production de chaque pays.

Le théorème stipule que « chaque pays a intérêt à se spécialiser en fonction de sa dotation en facteur de production c'est-à-dire exporter les biens demandant le facteur de production qui est abondant dans le pays et importer les marchandises pour lesquelles le facteur de production est rare. Cet échange va bénéficier aux pays participants et la spécialisation au niveau des facteurs va entraîner une uniformisation entre les pays ».

Ce théorème a été utilisé pour le cas des pays du tiers-monde et des pays développés :

- Pays du tiers-monde : main d'œuvre abondante donc spécialisation dans l'agriculture et
- Pays développés : capital abondant donc spécialisation aux produits manufacturés et dans des activités demandant plus de capital.

2. Les théories libérales modernes du commerce international

a. La théorie dynamique des avantages comparatifs

Raymond Vernon a souligné, par rapport à la théorie des avantages comparatifs de David Ricardo et la théorie des facteurs de productions d'HOS, que « les avantages comparatifs du pays se modifient au cours du temps. Ils ne sont pas éternels c'est-à-dire qu'un pays crée ses avantages comparatifs en se développant. La dotation des pays en facteur de production n'est pas une fois pour toute, mais elle change avec l'accumulation du capital. Les pays vont se spécialiser selon leur degré de développement, mais celle-ci va changer continuellement avec le développement du pays ».

Cette théorie semble indiquer qu'il y a une diffusion progressive des techniques de production et une évolution de la spécialisation avec l'apparition des produits industriels dans les pays du Tiers-monde. En outre, elle sous-entend la modification progressive de la DIT en faveur du Tiers-monde dont l'aboutissement serait un développement harmonieux de l'économie (ce qui n'est toujours pas le cas, malheureusement !)

b. La théorie des firmes multinationales (FMN)

Au début des années 80, plus d'1/3 du commerce international est assuré par les FMN. Ces dernières ont eu leurs propres stratégies pour le développement et l'intensification de leurs activités pouvant aboutir à une économie d'échelle (essentiellement croissant).

Elles optent pour des stratégies productives (la délocalisation ayant pour principale vocation la baisse des coûts), commerciales vis-à-vis de leurs filiales (produire sur place pour vendre sur place) et de fragmentation des activités vers divers pays dans le monde. En outre, elles entretiennent des commerces inter-firmes (entre les FMN) et intra-firmes (à l'intérieur d'une même FMN) dans le but de contrôler les prix du marché.

Enfin, notons que la présence de ces firmes dans le pays renvoie aussi bien à des avantages (apports de capitaux (IDE), transferts de technologie, création d'emploi) qu'à des inconvénients (sorties de capitaux très importantes par rapport aux entrées, privatisation, pas d'apports de capitaux mais plutôt transferts de capitaux...)

C. Les théories des enclaves aux échanges internationales

Les enclaves aux échanges internationales sont établies par des pays depuis le développement des FMN. Elles se traduisent par le protectionnisme en faveur des droits de douanes ou l'intégration économique entre pays.

1. La théorie du protectionnisme

Désigne une organisation visant à limiter (voire empêcher) l'entrée, sur le territoire national, des produits ou des capitaux en provenance de l'étranger. L'objectif est de protéger les acteurs économiques nationaux de la concurrence étrangère. La politique protectionniste peut prendre différentes formes : elle peut être avouée ou non (c'est-à-dire plus ou moins masquée), elle peut également être temporaire pour acquérir ou accroître les avantages comparatifs d'un pays (protectionnisme éducateur).

Les armes du protectionnisme ont beaucoup évolué, car il existe :

- L'outil traditionnel c'est-à-dire les mesures tarifaires comme les droits de douane (de moins en moins utilisés).
- Les mesures non tarifaires comme les quotas pour limiter la quantité des importations.
- Le protectionnisme moderne (souvent déguisé) et peut se matérialiser sous forme d'exigences concernant les normes de produits, les règles de passation des marchés publics ou les procédures douanières spécifiques.

2. La théorie de l'intégration économique

Plusieurs pays se regroupent pour développer le commerce entre eux dans le but d'accélérer leur croissance et de créer une nouvelle entité politique à long terme. Les différentes étapes suivies par ces pays sont :

a. La zone de libre échange

Les pays se regroupent et suppriment les droits de douanes entre eux. Chaque pays conservent ces barrières tarifaires vis-à-vis de l'extérieur.

b. L'union tarifaire

Union tarifaire = Zone de libre échange + tarif extérieur commun (càd les droits de douanes vis-à-vis de l'extérieur sont les mêmes pour tous les pays).

c. L'union douanière

Union douanière = Union tarifaire + législation commune vis-à-vis de l'extérieur.

d. Le marché commun

Marché commun = union douanière + Libre circulation des hommes entre les pays membres + Libre circulation des capitaux (il n'y a pas de contrôle de change).

e. L'union économique

Union économique = Marché commun + Union monétaire + Politique économique commune càd politique dédiée au niveau central.

f. Union politique

C'est l'intégration économique totale. A ce stade, chaque pays membre abandonne toute souveraineté.

D. Les théories structuralistes du commerce international

1. La théorie en faveur des industries naissantes : « protectionnisme éducateur »

Le protectionnisme éducateur était défendu par Hamilton à la fin du 18e siècle aux Etats-Unis, puis par l'économiste allemand Friedrich List et l'anglais John Stuart Mill au 19e siècle. Ce concept souligne qu'il faut « utiliser les droits de douanes aux entreprises étrangères sur le moyen terme afin de protéger les industries naissantes de la nation (sur des secteurs d'activités ciblés) et de favoriser l'éclosion d'industries compétitives. Sur le long terme, il vise une intégration dans le libre-échange ».

2. La théorie de l'impérialisme

C'est la théorie marxiste des échanges internationales. Selon ce courant théorique, le commerce international est caractérisé par ce qu'on appelle l'échange inégal et l'impérialisme (ce dernier est le stade suprême du capitalisme).

Deux thèses ont ainsi vu le jour :

a. Thèse des débouchés préalables

- Les pays du Tiers-monde servent de lieux d'écoulement des surplus de production des produits manufacturés des pays développés (ce sont donc des débouchés préalables).
- La plupart des échanges dans le monde se fait entre pays développés : part des échanges Nord-Nord > part des échanges Nord-sud.

b. Thèse du pillage des pays du Tiers-monde

Le succès du capitalisme dans les pays riches dépend du maintien des salaires à un niveau plus bas. Or, face aux unions syndicalistes, le capitalisme ne peut pas arriver à ce fin donc le seul moyen c'est de piller le Tiers-monde.

Chapitre 3. Techniques du commerce international

A. Documents et contrat de vente import-export

1. Documents import-export

Appelé aussi « Documents du commerce international », il est composé de :

- Documents commerciaux et juridiques.
- Documents de transport.
- Documents douaniers.
- Autres documents jugés nécessaires.

2. Contrat de vente import-export

C'est ce qu'on appelle encore « Contrat de vente internationale ». En fait, la mise en œuvre d'une exportation ou importation exige le consentement des deux parties (acheteur et vendeur). Cet accord se matérialise par un contrat de vente, qui a pour but de répartir les frais et risques entre le vendeur et l'acheteur.

En parlant dudit contrat, deux choses doivent venir en tête :

a. Cadre juridique de la vente internationale

Le but est d'harmoniser et faciliter les échanges entre nations via différentes règles préétablies comme :

- La convention de Vienne (signée en 1980 afin de réglementer les échanges internationaux de marchandises) et
- Les **Incoterms** (*International Commercial Terms*) créés en 1936, que sont une codification reconnue sur le plan international dont le but est d'harmoniser les termes de transactions commerciales en matière de chargement, de transport, de livraison, de répartition des frais et des risques liés, des assurances, de charge de l'accomplissement des formalités d'import-export.

b. Contrat de vente internationale

Rassemblant 5 points essentiels :

- La définition de l'offre.
- La constitution d'une facture pro-forma (les parties au contrat, l'objet, les modalités de transport, le prix).
- La détermination des conditions générales de vente.
- La rédaction des clauses du contrat (les contractants, la nature du contrat, le prix et le mode de paiement, les modalités de transport, les modalités de livraison, les forces majeures (événements imprévisibles), les garanties, le droit applicable au contrat, la juridiction (en cas de litige), la langue).
- L'obtention de l'acceptation du client (sous forme écrite pour conclure le contrat de vente).

B. Réglementation du commerce international

1. Organisation mondiale des douanes (OMD)

Adoptée en 1994, l'OMD assure le développement, la promotion et la mise en œuvre des procédures et des systèmes douaniers modernes dans le monde.

2. Régimes douaniers

C'est un statut juridique donné à la marchandise à l'issue de son dédouanement. Il détermine si les droits et taxes seront acquittés ou non, si les contrôles du commerce international seront accomplis ou non. Il concerne les exportations comme les importations. On distingue les :

- Régimes définitifs (exportation en simple sortie et importation définitive).

- Régimes de transit.
- Régimes d'entreposage.
- Régimes d'utilisation des marchandises (régimes de retours et régimes d'admission temporaire) et
- Régimes de transformation (perfectionnement actif, transformation sous douanes et perfectionnement passif) comme le montre le tableau suivant.

Famille	Régime	Commentaires
Régimes définitifs	Importation définitive	Consiste à faire entrer des marchandises dans un pays en vue de leur commercialisation. On applique sur ces marchandises les taxes douanières (principalement des droits de douane) et des mesures communautaires de contrôle du commerce extérieur (régime de « mise en libre pratique »), puis les taxes fiscales nationales, dont la TVA (régime de « mise à la consommation »).
	Exportation en simple sortie	Sortie des marchandises hors du pays. Ce régime permet de facturer hors taxes la marchandise exportée. Nécessite une déclaration d'exportation qui justifie l'exonération de TVA en cas de contrôle fiscal.
	Transit communautaire (ou commun) T2	Exemple entre pays de l'Union européenne : transport de marchandises communautaires entre ces pays. N'est plus nécessaire à l'intérieur de l'UE, sauf si le moyen de transport traverse un pays de l'AELE (Association européenne de libre-échange).
Régimes de transit	Transit communautaire T1	À l'importation : permet à des marchandises originaires de pays tiers (càd non européens) de transiter vers n'importe quel bureau de douane pour y être dédouanées. On évite ainsi l'engorgement des bureaux aux frontières et dans les aéroports. Existe aussi à l'exportation vers les pays signataires de la Convention transit. Le transit est désormais géré sur support dématérialisé via une application informatique.
	Transit international routier (TIR)	Concerne le transport international par camion et permet de réduire les formalités au minimum dans les pays qui ne sont que traversés (formalités complètes uniquement dans le pays de départ et celui d'arrivée). Le TIR s'applique dans les (nombreux) pays signataires de la Convention TIR.
	Entrepôt douanier	Les marchandises soumises à ce régime sont en suspension de droits, taxes et mesures du commerce extérieur, pour une durée illimitée. Elles sont physiquement stockées dans des entrepôts publics ou privés et sont disponibles pour les besoins de l'entreprise. Ce régime est avantageux pour la trésorerie de l'entreprise, qui ne paye les droits et taxes qu'au fur et à mesure des sorties d'entrepôt. Il évite également de payer des droits et taxes sur des marchandises destinées à être réexportées en dehors de l'Union européenne.
Régimes économiques	Perfectionnement actif	Permet de faire venir des marchandises dans l'Union européenne pour transformation, en vue d'un réexport du produit obtenu. Le régime est conçu pour rendre les industries européennes compétitives pour ce genre d'opérations.
	Perfectionnement passif	Permet d'exporter temporairement des marchandises pour transformation, puis de les réimporter en ne payant que les droits afférents à la valeur différentielle.
	Admission temporaire	Importation temporaire ne dépassant pas 24 mois, par exemple pour du matériel de chantier, des œuvres destinées à une exposition, le véhicule personnel d'un touriste, etc. Les droits en jeu sont selon les cas suspendus ou cautionnés.
	Transformation sous douane	Permet d'importer dans l'Union européenne des marchandises non communautaires pour leur faire subir des opérations de transformation sans qu'elles soient soumises aux droits et taxes à l'importation. En sortie de régime, les droits de douane sont calculés à partir du taux applicable aux produits transformés. Autorise l'importation de machines en vue de leur mise aux normes avant importation définitive

C. Paiement du commerce international

Dans le cadre d'une vente à l'international, les parties ont toute liberté pour fixer les conditions de paiement. Cette étape fait partie intégrante de la négociation du contrat de vente. Les clauses du contrat doivent particulièrement définir :

- Le lieu de livraison des marchandises.
- La monnaie de règlement.

- Le lieu de paiement.
- La date de paiement.
- Le mode de paiement.

1. Instruments de paiement du commerce international

Les deux parties ont le choix entre un règlement sur facture commerciale, par traite libre (ou lettre de change), par remise (traite) documentaire (documents contre paiement comptant ou documents contre acceptation) ou par crédit documentaire.

2. Impayés et instruments de recouvrement international

Les exportateurs souhaitant sécuriser leurs ventes à l'international optent pour :

- Une évaluation de la solvabilité de ses clients en amont de la signature du contrat et l'identification des risques d'impayés avant de livrer les marchandises.
- Le cadrage de la transaction internationale pour mieux anticiper les conflits.
- L'appui d'une équipe d'expert capable de mener des actions de recouvrement amiable ou judiciaire pour leur compte.

D. Gestion des risques liés au commerce international

1. Typologie de risques à l'import et à l'export

Nombreux sont les risques liés aux activités de vente à l'international comme les risques de qualité et d'approvisionnement, risques client, de documents incomplets, d'assurance inadéquate, sur les plateformes d'un tiers, de retard et de distance, de systèmes juridiques, de fabrication, les risques commerciaux, politiques, le boycottage ou embargo...

Or, les risques majeurs sont surtout ceux liés au change, au crédit, à la protection intellectuelle, au transport, à l'éthique...

2. Traitement des risques à l'import-export

Les risques individuels peuvent être couverts par des produits bancaires et d'assurance. Mais, les exportateurs peuvent être garantis par une lettre de crédit confirmée par la devise de leur pays.

Les risques d'importations, quant à eux, peuvent être réduits à un niveau plus gérable grâce à l'appui des assurances transport, des lettres de crédit, des opérations de change ainsi que d'autres produits bancaires. En gros, les exportateurs et importateurs peuvent être aidés par l'assurance contre le risque de crédit.

Les risques commerciaux peuvent être réduits grâce à des méthodes de prévisions et de surveillance des conditions et règles commerciales du pays concerné.

Afin de minimiser les risques liés au fret, chaque exportateur devrait avoir une connaissance pratique de l'assurance maritime pour savoir s'ils peuvent obtenir les protections nécessaires contre les dangers au moindre coût.

Pour éviter les risques juridiques, on doit nommer un arbitre en cas de litige.

Enfin, on doit verser des primes supplémentaires à l'assurance afin d'être couvert par rapport aux risques politiques.

E. Aides à l'exportation

Ces aides ont pour but de :

- Financer le développement international à travers le Prêt de développement export (PDE), le Crédit d'import-export (CIE) et le Volontariat international en entreprises (VIE).
- Sécuriser le projet export à l'aide de l'assurance prospection, la garantie de projets à l'international.

Chapitre 4. Balance des paiements et Fonds monétaire

international (FMI)

A. Balance des paiements

Parler du commerce international revient à parler des exportations et importations (balance des paiements). Or, parler de la balance de paiements revient à parler du FMI.

1. Définition de la balance des paiements, règles et méthodes de sa construction, conditions d'équilibre

a- Définition de la balance des paiements

La balance des paiements est un compte de flux (et non de stock) enregistrant les échanges d'actifs entre les agents (résidents) d'un pays et ceux du reste du monde (non-résidents). Elle est présentée sous forme comptable entre deux dates données.

b- Règles et méthodes de sa construction

Les trois catégories d'actifs échangés par les résidents aux non-résidents sont :

- Les actifs réels : les biens et services, les revenus des facteurs de production.
- Les actifs financiers : les titres de créances ou de propriétés.
- Les actifs monétaires : les devises, l'or monétaire.

Les rubriques de la balance des paiements sont : la nature des opérations, le Crédit, le Débit et le solde.

b1) Nature des opérations

Les quatre postes de la première colonne sont : le compte des transactions courantes, le compte de capital, le compte d'opérations financières et monétaires et le compte ajustement.

b2) Crédit et Débit

Par convention, contraire à la règle de la comptabilité générale, la deuxième colonne s'intitule le « Crédit » (colonne gauche) avec le signe (+) : les entrées de capitaux ou recettes (gains de devises). Y sont enregistrées toutes les opérations assimilables à une vente d'actifs (ex : exportations).

La colonne 3 est le « Débit » (colonne droite) de signe (-) : les sorties de capitaux ou dépenses (pertes de devises). Y sont enregistrés les achats d'actifs (ex : importations).

Le patrimoine de l'ensemble des résidents comporte des avoirs et des engagements : concept patrimonial. On enregistre au Crédit toutes les opérations induisant une diminution des avoirs (exportations des biens et services) ou augmentation des engagements (importations de capitaux) des résidents, et inversement au Débit.

b3) Solde

La balance des paiements est un document équilibré, car la valeur des flux enregistrés au Crédit est théoriquement égale à celle des flux au Débit. Le solde général est nul.

b4) Représentation simple de la balance des paiements

Le tableau qui suit fait une représentation simple de la balance des paiements :

Nature des opérations	Crédit (+)	Débit (-)	Solde
Poste de la balance des paiements	Diminution des avoirs (exportation des biens et services) ou	Augmentation des avoirs (importations des biens et services) ou	Solde des différentes opérations.

Augmentation des engagements (importations de capitaux) = recette ou gain de devises.	Diminution des engagements (exportations de capitaux) = dépense ou perte de devises
---	---

2. Architecture générale de la balance des paiements et principaux soldes

a- Architecture générale de la balance des paiements

a1) Compte des transactions courantes

Ce compte regroupe : les biens, les services, les revenus et les transferts courants.

a2- Compte de capital

- Les transferts de capital.
- Les acquisitions et cessions d'actifs non financiers non produits.

a3- Comptes d'opérations financières et monétaires

Dans les anciens MBP (Manuel de la balance des paiements, cf. www.imf.org), ce compte a été groupé selon la durée des capitaux : capitaux à court terme ou à long terme. C'est depuis 1996 que ce compte est structuré selon la nature des capitaux.

Les opérations financières sont :

- Investissements directs.
- Investissements de portefeuille.

Les opérations monétaires sont :

- Autres investissements.
- Avoirs en réserves de devises.

a4- Compte erreurs et omissions nettes ou compte d'ajustement

En tant que document comptable, l'enregistrement en double écriture veut dire que la balance des paiements est toujours équilibrée. Toute opération enregistrée doit donner lieu à deux inscriptions de montants égaux mais de signes opposés.

Théoriquement, la somme des montants au Crédit doit être identique à celle des montants au Débit. Dans la pratique, celle-ci n'est pas toujours vérifiée càd que les comptes ne s'équilibrent pas parce que les données utilisées proviennent de sources différentes. Ceux-ci créent des difficultés d'harmonisation de la balance des paiements.

Ainsi, le solde peut-être un Crédit ou un Débit net correspondant au montant des « erreurs et omissions nettes ».

b- Principaux soldes de la balance des paiements

b1- Balance commerciale

Les exportations de biens notées X et les importations de biens notées Z s'intègrent dans ce que l'on appelle la **balance commerciale : $BC = X - Z$** .

b2- Balance des invisibles

Ce solde est la différence entre les exportations de services et ses importations à laquelle on ajoute les royalties et revenus nets d'investissements.

b3- Balance commerciale au sens large

Elle est obtenue en ajoutant la balance commerciale à la balance des invisibles.

b4- Balance des transactions courantes

C'est la différence entre les crédits et les débits des opérations courantes.

b5- Balance des mouvements de capitaux hors avoirs en réserves de devises

Solde du compte de capital = importations de capital - exportations de capital.

C'est un solde qui devrait être interprété avec prudence parce qu'un solde positif (importations de capital ou entrée de capital > exportations de capital ou sortie de capital), se traduisant en des difficultés rencontrées dans la balance des paiements, est révélateur de l'importance des ressources d'origine étrangère.

b6- Solde global

Solde global = solde du compte des transactions courantes + solde des mouvements de capitaux hors avoirs de réserves de devises.

Ce solde a pour but de montrer la quantité de monnaie dans le pays due à ces relations avec l'extérieur. Selon que la balance globale est négative (positive), on parlera de contribution négative (positive) de l'extérieur à la croissance de la monnaie nationale en circulation.

B. Fonds monétaire international

Le FMI a pour principale vocation le financement des déficits de la balances des paiements des pays membres.

1. Historique du FMI

Le Fonds monétaire international (FMI) est une institution internationale regroupant 189 pays, dont le but est de « promouvoir la coopération monétaire internationale, garantir la stabilité financière, faciliter les échanges internationaux, contribuer à un niveau élevé d'emploi, à la stabilité économique et faire reculer la pauvreté ».

Le FMI a ainsi pour fonction d'assurer la stabilité du système monétaire international (SMI) et la gestion des crises monétaires et financières en fournissant des crédits aux pays.

2. Ressources du FMI pour secourir les difficultés de la balance des paiements

Le Fonds dispose des ressources propres et définit bien son organisation interne pour **secourir les difficultés de balance des paiements des PED depuis 1980**. Ce sont :

a- Quote-part

Le quota détermine l'apport d'un membre lors de l'adhésion au Fonds : $\frac{1}{4}$ en DTS et $\frac{3}{4}$ en monnaie nationale. Cet apport constitue un des moyens pour secourir les problèmes de balance des paiements des pays membres et remplit aussi diverses fonctions : essentiellement le nombre de voix. Lors de son adhésion, chaque pays membre a 250 voix de base. Une voix supplémentaire est rajoutée pour chaque fraction de 100 000 DTS du quota.

b- Or

C'est un moyen pour effectuer son intervention aux PED dans le financement de leurs difficultés extérieures. En fin Janvier 2010, les avoirs en or au FMI se montent à environ 96,6 millions d'onces soit 3 005,3 tonnes. C'est le 3ème plus grand détenteur officiel d'or au monde. La valeur totale de ses avoirs est estimée à 105,02 milliards de dollars au prix constants du marché.

D'après les calculs : 1 once d'or = 32,146 g soit 1 g d'or = 34,938 Dollars environ et 1 once d'or = 1 123,113 Dollars.

c- Accords d'emprunts permanents

Afin de prévoir le dysfonctionnement du Système monétaire international (SMI) ou lorsque sa stabilité est menacée par une situation exceptionnelle (comme la crise

financière internationale de 2008), le FMI est secouru par ses pays membres riches comme les G-10 dans le cadre de :

- Nouveaux accords d'emprunts (NAE).
- Accords généraux d'emprunts (AGE).

d- Droits de tirages spéciaux (DTS)

Le FMI a créé le DTS en 1969 pour soutenir le régime de fixité. Le but est d'assurer l'offre internationale de l'or et du Dollar qui s'est révélée insuffisante face aux besoins du commerce mondial en expansion et à l'évolution financière, mais aussi aux secours des difficultés de la balance des paiements des pays membres.

Avant 1973, la valeur de DTS est de : 1 DTS = 0,888671 g d'or fin = 1 Dollar.

Après cette date, elle est déterminée par **le Dollar, le Franc, le Yen, le Mark et le Livre**. Actuellement, elle est défini par **le Dollar, l'Euro, le Yen et le Livre**.

Le DTS représente la somme de la part de chacune de ces quatre monnaies et est exprimée en Dollar quotidiennement par le FMI.

3. Étude de cas : Aides du FMI pour secourir les difficultés de la balance des paiements de Madagascar (PAS)

Suivez ce plan pour votre recherche

1. PAS durant la période de semi-fixité : PAS des années 1980
- 2- PAS depuis le flottement du FMG (1994)
 - a) Deux DCPE des années 1990
 - a1. DCPE 1 (1996-1999)
 - a2. DCPE 2 (1999-2001)
 - b) DSRP depuis 2000
 - b1. DSRP Intérimaire en 2000
 - b2. DSRP Complet de 2003
 - b3. Nouvel accord du DSRP, son arrêt et sa coupure définitive (2008)
 - c) Madagascar action plan MAP (2007-2012) : mise à jour du DSRP complet en 2005
 - d) Prestations d'allègements de dette pour Madagascar au titre de l'IPPTE et de l'IADM (2010)
 - d1. IPPTE pour Madagascar de la part des IFI
 - d2. IADM pour Madagascar
 - e) A rechercher les aides de 2010 jusqu'au jour d'aujourd'hui

Partie II : Relations financières internationales (RFI)

Chapitre 1. Évolution du système monétaire international (SMI)

A. Éléments constitutifs d'un SMI

I. Définition

Un SMI peut se définir comme l'ensemble des mécanismes permettant aux transactions entre résidents et non résidents d'être réglées.

II. Monnaies utilisées

Les monnaies utilisées internationalement dépendent des préférences des agents privés, du poids économique de divers pays et des accords passés entre gouvernements (ces différents facteurs s'influencent mutuellement).

Or, depuis plusieurs décennies jusqu'au jour d'aujourd'hui, la monnaie internationale est le Dollar.

III. Degré de flexibilité des taux de change

Le SMI dépend également du degré de flexibilité du taux de change. Par définition, le taux de change est le prix d'une monnaie en terme d'une autre.

Dans un **système de change parfaitement flexible**, les Banques centrales n'interviennent pas du tout dans le mécanisme des marchés. Autrement dit, le taux de change est fixé par la loi de l'offre et de la demande de devises.

Dans un **système de change fixe**, chaque Banque centrale choisit la parité de sa monnaie dans la monnaie étalon et agit si besoin est pour ramener le taux de change au niveau de la parité officielle. Cette autorité monétaire tolère des petites fluctuations autour de ladite parité. Elle n'agit que quand le cours atteigne la limite inférieure : cours plancher ou la limite supérieure : cours plafond.

B. SMI au 19e siècle : étalon or (1880 - 1914)

I. Système théorique

1.1. Double nature de l'étalon or

Sur le plan interne, l'étalon or repose sur une circulation monétaire convertible en or. Sur ce point, deux conceptions s'opposent :

- **Currency principal** (défendu par D. Ricardo) : préconise une stricte équivalence entre le stock d'or détenu par la Banque centrale et la quantité de la masse monétaire en circulation.
- **Banking principal** : fondé sur une émission plus souple tenant compte avant tout des besoins de l'activité économique.

Sur le plan international, l'étalon or est caractérisé par l'adoption généralisée du **monométallisme or** sur le plan interne et la référence en or pour les transactions internationales.

1.2. Grandes caractéristiques de l'étalon or

- L'existence d'une monnaie nationale convertible à vue dont l'unité est définie par un poids d'or.

Exemple : En 1803 : 1 franc germinal = 322,5 mg d'or = 290 mg d'or fin

1 livre sterling = 7,32 g d'or

- La fixation des taux de change des différentes monnaies se fait naturellement par la comparaison de leur poids d'or respectif : c'est **la paire ou la parité métallique**.

Exemple : le taux de change entre le livre sterling et le franc germinal est de 7,32 g / 3,225 g = 2,27 càd 1 Livre sterling = 2,27 Franc germinal (il y a appréciation du livre sterling par rapport au franc germinal) et vice-versa (càd 1 Fg = 0,44 Ls).

– Il y a libre circulation interne et surtout externe de l'or pouvant être utilisé pour régler des paiements internationaux. En fait, avec l'importance du commerce britannique au 19^e siècle, le livre sterling a été utilisé comme instrument de transaction au niveau international.

II. Mécanismes de stabilisation

II.1. Points d'or (gold points)

L'étalon or est doté d'un mécanisme de régulation automatique des taux de change : c'est les points d'or ou *gold points*.

Plus précisément, si un pays A enregistre un déficit commercial vis-à-vis de son pays partenaire, sa monnaie se déprécie. Ainsi, le paiement en monnaie nationale devient plus coûteux pour le pays A. D'où, il a intérêt à payer directement en or pour ne pas subir une perte de change. La dépréciation de la monnaie de A est limitée à une marge correspondante aux frais d'acheminement et d'assurance de l'or, estimée à 0,2% du montant en or transféré.

La situation inverse se produit en cas d'excédent commercial.

II.2. Ajustement automatique de la balance des paiements

En théorie, les caractéristiques de l'étalon or permettent un rééquilibrage automatique de la balance des paiements. En effet, un pays déficitaire au niveau commercial subit une sortie d'or donc une baisse de la masse monétaire. Il y aura donc baisse du niveau des prix qui stimulera les exportations (effet compétitif favorable) et rétablira l'équilibre.

Inversement, un pays excédentaire connaît une entrée d'or renchérissant ainsi les prix et pénalisant les exportations.

III. Apogée de l'étalon or

III.1. Système monétaire neutre

En principe, l'étalon or est à la fois neutre (la monnaie de référence n'est pas une monnaie nationale) et contraignant (les Banques centrales sont tenues par la discipline de l'or qui agit comme un stabilisateur automatique).

III.2. Importance de la livre sterling

L'étalon or est centré sur la puissance économique et monétaire de la Grande-Bretagne. Autrement dit, la période d'étalon or était une période d'étalon sterling. En fait, ce pays - présent sur les 5 continents grâce à une politique systématique de colonisation - fait de la livre une véritable monnaie internationale (les règlements des échanges commerciaux se font le plus souvent en lettres de change libellées en livre). D'où, l'action de la Banque centrale britannique jouait un rôle fondamental. A partir de l'année 1970, son taux de réescompte est devenu le véritable taux directeur du marché.

IV. Problème et déclin du système

IV.1. Problème du système

La stabilité fut le principal avantage du système d'étalon or. Effectivement, le 19^e siècle a été caractérisé par une grande stabilité des taux de change, des taux d'intérêt et des prix à long terme (l'inflation, en tant que phénomène structurel, est inconnu).

Pourtant, cette stabilisation a eu son revers : chaque dépréciation de change imposait une politique de déflation (une chute persistante du niveau des prix et donc une baisse de l'activité économique) fondée sur la réduction de l'offre de monnaie et la hausse des taux d'intérêt.

D'où, la conséquence est double :

1. La dépréciation est jugulée.
2. L'activité économique est contractée, car l'investissement diminue et le chômage progresse.

En un mot, la **stabilité monétaire se paye par l'instabilité économique**, amenant ainsi au déclin du système de l'étalon or.

IV.2. Déclin du système

Deux évolutions irréversibles ont entraîné le déclin du système :

1. La contestation du *leadership* britannique dès le troisième quart du 19e siècle avec la montée en puissance des États-Unis et de l'Allemagne.
2. Une telle contestation induisait un recul du livre sterling au bénéfice du dollar et du deutschemark qui deviennent progressivement des monnaies de réserves et de règlements internationaux. C'est le financement de la première guerre mondiale qui va porter un coût décisif à l'étalon or. Les pays en guerre furent contraints d'engager toutes leurs ressources et de les augmenter via des moyens inflationnistes.

C. SMI entre deux guerres (1914 -1945)

I. Après-guerre

I.1. Conséquences monétaires et financières de la première guerre mondiale

La guerre a entraîné un bouleversement de la hiérarchie monétaire et financière dans le monde. En fait, les États-Unis apparaissent comme la puissance montante (le financement de la guerre a amené les États-Unis à une position de créancier net suite au déficit commercial de l'Europe faite de la guerre) face à une Grande-Bretagne en déclin et une Europe déchirée.

I.2. Conférence de Gênes et Gold exchange standard en 1922

Cette conférence cherchait à définir un nouvel ordre monétaire international tenant compte de la situation héritée de la guerre et fondée sur deux principes :

1. Il existe toujours un lien fixe entre la monnaie et l'or : c'est donc un système de change fixe.
2. Cependant, la convertibilité n'est plus obligatoire. **Les monnaies convertibles en or sont donc des monnaies de réserves** d'où l'appellation **Gold exchange standard**.

II. Effondrement du SMI dans les années 30

Le Gold exchange standard se révélera particulièrement instable pour trois raisons fondamentales :

- L'instabilité des systèmes monétaires nationaux, très importante durant les années 20, se répercute sur le SMI.
- La livre sterling, une des monnaies clés du système, n'a plus le prestige qu'elle avait au 19e siècle.
- Le manque de coopération internationale et l'absence d'assistance de régulation dans le Gold exchange standard.

Les tentatives de reconstruction du SMI se sont soldées par des échecs. Par conséquent, le monde est divisé en zone monétaire pratiquant un fort protectionnisme :

1. Zone sterling : formée du Commonwealth qui a été créé lors de la conférence de l'Ottawa en 1962.
2. Zone franc : correspondant à l'empire français.
3. Zone dollar : englobant les deux Amériques.

D. Accords de Bretton-Woods (1944 - 1971)

I. Plans en présence

I.1. Origine de la Conférence

Dès 1943, les États-Unis et la Grande-Bretagne engagent des **travaux préparatoires à la mise en place d'un nouveau SMI pour l'après-guerre** qui se repose sur les principes suivants :

- Les taux de change devront être fixe gage de la stabilité du système.
- Le recours à la dévaluation est possible en cas de déséquilibre macroéconomique grave et persistante.
- La croissance économique doit être affranchie des contraintes liées à la production de l'or dans le monde.

I.2. Deux plans en présence

Le **Plan Keynes**, défendu par la délégation britannique, repose sur :

- L'institution d'une Banque centrale internationale affranchie de toute puissance nationale et émettant le Bancor : la monnaie de référence internationale.
- La mise en place d'un mécanisme international de compensation : les pays excédentaires financent les pays déficitaires par des crédits en Bancor.

Le **Plan White**, défini par cet économiste dirigeant le Trésor américain, propose :

- Un nouveau étalon or, mais avec une seule devise clé : le Dollar. Ainsi, les pays choisiraient une définition de la parité de leur monnaie soit en or soit en Dollar.
- La création d'un fonds de stabilisation monétaire financé par les dépôts des pays membres.

II. Résultats de la conférence

II.1. Contenus des accords

Bien que moins ambitieux, c'est le Plan White qui l'emporte. La victoire américaine a entraîné la perte de l'influence de la Grande-Bretagne dans l'économie mondiale et la prééminence des États-Unis sur la scène internationale. Autrement dit, le Dollar est le symbole de la puissance américaine et d'un *leadership* incontestable.

La clé de voûte du système est la parité du Dollar :

1 once d'or = 31 g d'or = 35 Dollars \Leftrightarrow 1 Dollar = 0,88 g d'or

C'est un système de change fixe avec une faible marge de fluctuation qui est de $\pm 1\%$.

Pour contrôler et gérer le système, le FMI avait été créé en finançant les problèmes de balance des paiements des pays membres.

II.2. Lacune et ambiguïté du système

Le système de B-W, donnant particulièrement le pouvoir aux États-Unis, était connu principalement sous le principe N-1 : un système formé de N pays où une seule monnaie joue le rôle de monnaie internationale. Il n'existe que N-1 taux de change par rapport à cette monnaie dominante, car le pays centre n'a pas de taux de change à respecter contrairement aux autres pays (les déficits de la balance commerciale américaine ne posent donc aucun souci).

C'est l'hégémonie américaine grâce à la circulation internationale du dollar due au déficit de la balance commerciale, aux prêts et dons accordés aux autres pays en reconstruction (aide Marshall). Ainsi, la domination du dollar faisait qu'il devenait de plus en plus rare (***the dollar is as good as gold*** : la domination est totale).

Le début des années 50 fut marqué par le redressement de l'Europe (nettement supérieure à l'expansion américaine) et la montée en puissance du Japon (après avoir retrouvé sa souveraineté en 1952, son PIB triple durant la décennie 60).

A la fin des années 50, le dollar n'exerce plus le même pouvoir, car certains pays européens demandent la conversion de leur dollar en or (perte de confiance dans le

dollar) : c'est la fin du système de B-W.

E. Temps du flottement impur et Système monétaire européen (SME)

I. Accords de la Jamaïque (1976)

Etaient définis dans le cadre de ces accords les points suivants :

- Les monnaies ne sont plus définies par un poids d'or.
- Il y a eu abandon totale du système de fixité en faveur du **flottement généralisé (le taux de change peut varier à $\pm 2,25\%$)** suivant 3 choix :
 1. Fixité ou semi-fixité par rapport au dollar, franc, livre ou DTS.
 2. Flottement simple.
 3. Flottement concerté (étudié).

Le début des années 80 a été marquée par une forte volatilité des taux de change due à la flexibilité.

II. Accords de Bâle : SME

N'étant pas satisfait de cette marge de fluctuation, les Européens ont décidé de créer leur propre système lors des accords de Bâle : Système monétaire européen (SME) reposant sur 3 grands principes :

1. Les monnaies européennes sont rattachées à un étalon commun : ECU (European currency unit) défini via les monnaies des pays membres.
2. Chaque Banque centrale des pays membres doit s'engager à maintenir le taux de change dans une **fluctuation de $\pm 2,25\%$ (jusqu'en août 1993) et $\pm 15\%$ à partir de cette date).**
3. L'émission de l'ECU est gérée par le FECOM (Fonds européen de coopération monétaire) en contrepartie d'une remise par chaque Banque centrale de 20% de réserves en or et en devises.

C'est ce SME qui a défini l'Union économique et monétaire (UEM) des pays européens suivant 3 phases :

1. La libéralisation des mouvements de capitaux en Europe : fin 1993.
2. Les pays membres doivent respecter 5 critères de convergence macroéconomique : (i) stabilité des prix, (ii) déficit budgétaire limité à 3% du PIB, (iii) dette publique < à 60% du PIB, (iv) respect des marges de fluctuation définies par le SME et (v) réduction des taux d'intérêt à LT.
3. L'entrée en vigueur de l'Euro au 1er janvier 1999 avec 1 Euro = 6,55957 FF. Ce n'est qu'en 2002 que la circulation fiduciaire en Euro a commencé pourvu d'une unification de la politique monétaire, des transactions interbancaires...

Chapitre 2. Taux de change (TC)

A. Marché de changes

I. Définition

Le taux de change est le prix d'une monnaie en terme d'une autre. Le paiement des transactions internationales nécessite le plus souvent des opérations de change càd des opérations de conversion d'une monnaie en une autre.

Le taux de change peut être défini :

- Au certain : 1 unité de monnaie nationale = x unité de monnaie étrangère.
- À l'incertain : 1 unité de monnaie étrangère = y unité de monnaie nationale.

Par définition : $x = 1 / y$

Exemple : 1 Euro = 1,25 dollar \Leftrightarrow 1 dollar = 1 / 1,25 Euro

II. Intervenants

- La *clientèle privée* : constituée des particuliers et des entreprises, passe des ordres d'achat ou de vente d'une devise à des banques ou à des courtiers, car elle ne peut pas intervenir directement sur le marché.
- Les *banques* : exécutent les ordres de la clientèle privée et agissent pour leur propre compte en intervenant en groupe appelé « *market makers* » qui propose soit un (i) **prix acheteur** (prix auxquels elles sont prêtes à acheter les devises contre leur propre monnaie) soit un (ii) **prix vendeur** (prix auxquels elles sont prêtes à vendre les devises). **Straid = prix vendeur - prix acheteur > 0** : c'est la rémunération des banquiers fruit de leurs intermédiations sur le marché de change.
- Les *courtiers (brokus)* : n'agissent pas pour leur propre compte, mais pour celui des agents privés.
- Les *Banques centrales* : interviennent sur le marché pour faire varier le taux de change de la monnaie nationale en terme d'une ou plusieurs monnaies étrangères.
- Les *institutions financières non bancaires* : sont de nouveaux intervenants sur le marché de change, constitués par les filiales financières des grands groupes industriels ou des grandes fortunes privées ainsi que des investissements institutionnels (fonds de pension ou caisses de retraites ou encore sociétés d'assurance).

III. Comportements

- La *couverture* : une telle opération est effectuée par les intervenants pour se protéger contre les risques de change en prenant une position inverse de celle engendrée par l'opération qu'il veut couvrir.
- La *spéculation* : le spéculateur prend volontairement un risque dans l'espoir d'obtenir un gain (une rémunération) fruit de l'évolution des cours.
- *L'arbitrage* : c'est une opération qui peut fournir des profits grâce à des écarts de cours de change.

IV. Compartiments du marché

a- Marché de change au comptant ou spot

Les prix et les quantités de devises (conditions de transactions) sur ce marché sont fixés par les co-contractants le jour J et la transaction effective a lieu 2 jours ouvrables après le jour J (càd J + 2 ouvrables).

b- Marché de change à terme ou forward

Les conditions de transactions sont fixées le jour J, mais l'exécution a lieu après le 2e jour ouvrable : 30, 60 ou 90 jours, 6 mois et 1 an.

c- Marché des options sur devises (créé en 1982)

L'option de change est un droit d'acheter (*call*) ou de vendre (*put*) une devise contre une autre à une certaine date ou dans un certain délai à un certain prix appelé prix d'exercice (avant de se décider d'exercer ou non l'option, l'acheteur compare ce prix d'exercice au prix du marché).

B. Déterminants des taux de change

I. Parité des pouvoirs d'achats (PPA)

a- PPA absolue

Si P est le niveau général des prix dans le pays domestique,

P^* le niveau général des prix dans le pays étranger et

r le nombre d'unité de monnaie domestique obtenue contre une unité de monnaie étrangère

Le taux de change à la PPA est définie par :

$$r_{PPA} = P / P^* \Leftrightarrow P = r_{PPA} P^*$$

Interprétation :

1. **Cette relation sert à comparer le prix domestique et le prix étranger**: les consommateurs achètent sur le marché où le prix est le plus bas et n'achètent pas sur le marché où il est élevé. Ce comportement aboutit à l'instauration d'un prix unique sur tous les biens consommés.

2. Elle sert encore à comparer les pouvoirs d'achat globaux des monnaies dans le pays domestique et le pays étranger notés respectivement $1/P$ et $1/rP^*$.

Si $1/P > 1/rP^*$: la monnaie du pays est préférée puisqu'elle possède un pouvoir d'achat plus élevé et on la demande sur le marché de changes.

Si $1/P < 1/rP^*$: le même mécanisme joue, mais en faveur de la monnaie étrangère.

b- PPA relative

Elle est définie par la relation entre les taux de variation de r , P et P^* selon la relation :

$$dr/r = dP/P - dP^*/P^*$$

Interprétation : cette relation signifie que pour une période de temps donné, le taux de variation du taux de change est égal au différentiel des taux d'inflation des deux pays en échange.

II. Autres facteurs explicatifs du taux de change

a- Influence du solde courant

Dans un système de change flexible, le solde des transactions courantes du pays influencent le taux de change de la monnaie nationale par rapport aux monnaies étrangères.

Si le pays enregistre un excédent courant, il y a rentrée de devises qui engendre une hausse de la demande de monnaie nationale : appréciation (ce qui augmente la masse monétaire en circulation et donc le niveau des prix).

Le cas inverse se produit lorsque le pays enregistre un déficit courant.

b- Parité des taux d'intérêt (PTI)

Cet indicateur est très utilisé pour effectuer un arbitrage sur les marchés financiers.

b1. PTI non couverte

La PTI non couverte s'écrit :

$$PTI \text{ non couverte } \Leftrightarrow r^A - r / r = i - i^*$$

où r^A est le taux d'appréciation anticipée de monnaie étrangère

r le taux de change
i le taux d'intérêt national et
i* le taux d'intérêt étranger

Interprétation : la variation du taux d'intérêt d'une monnaie entraîne une modification (dans le même sens, c'est-à-dire positif ou négatif) de la valeur de cette monnaie sur le marché de changes.

b2. PTI couverte

La PTI couverte s'écrit :

$$\text{PTI couverte} \Leftrightarrow (1 + i) = (r_T / r) (1 + i^*)$$

(à vérifier)

A. Moyens de paiements internationaux

Une grande partie des financements est couverte par les **dépôts en Euro-devises** qui permettent l'ouverture par les banques d'**Euro-crédits**. Les besoins de financement peuvent être également couverts par des émissions de titres ou **Euro-émissions**.

I. Euro-devises et Euro-crédits

Une Euro-devise est une devise déposée dans une banque située hors du territoire de circulation de la devise en question.

Exemple : Euro-dollar : c'est un dollar déposé dans une banque en dehors des Etats-Unis.

Euro-livre : c'est un livre déposé dans une banque en dehors de la Grande-Bretagne.

Ce qui permet de différencier une Euro-devise de la devise est la résidence, mais non pas la nationalité d'une banque.

Exemple : un dépôt d'1 million de dollar dans une succursale de la banque américaine à Londres est un dépôt Euro-dollar.

Un Euro-crédit est un crédit consenti par une banque à partir du dépôt en Euro-devises.

II. Euro-émission

Le financement international peut se faire également par émission de titres par les agents emprunteurs. La forme actuelle la plus répandue est l'émission d'Euro-obligation. Par définition, une Euro-obligation (apparue au milieu des années 60) est un titre à long terme émis sur une ou plusieurs places située en dehors des pays de résidence de l'emprunteur et libellée dans une monnaie différente de celle du pays.

Exemple : une entreprise résidente en France peut émettre des Euro-obligations en dollar américain à Londres.

La monnaie dans laquelle sont libellées les Euro-obligations reste majoritairement le dollar. Depuis 1980, les 4/5 des Euro-obligations émises dans le monde sont souscrites par les investisseurs institutionnels (càd les banques, les fonds d'investissements collectifs, les caisses de retraites, les compagnies d'assurance-vie et de réassurances).

B. Nouveaux instruments financiers internationaux

De nouveaux instruments financiers sont apparus dans les années 80 répondant à différents types de besoins :

- D'obtenir des fonds pour des durées courtes : c'est ce qu'on appelle **Euro-papier commercial** (car les Euro-crédits et Euro-émissions permettent des financements longs).
- D'avoir un certain niveau de crédits même si le placement des titres s'avère difficile, d'où la création des **Euro-notes avec facilités de soutiens**.
- De se couvrir contre les risques de taux et de spéculer via le **swap**.

I. Euro-papier commercial

L'Euro-papier commercial est un titre de courte durée (7 à 360 jours). Il est émis par les entreprises pour couvrir leur besoin en trésorerie en dehors du pays domestique dans une monnaie autre que celle de leur pays.

Cet instrument a vu le jour en 1984. Leurs émissions se sont développées très rapidement jusqu'en 1988. Une nette régression est enregistrée à partir de cette date.

II. Euro-notes avec facilités de paiement

Ce sont des titres à court terme comparables à l'Euro-papier commercial, mais assortis en plus d'une facilité de crédit à moyen terme consentie par la banque qui place sur le marché les titres pour le compte de l'emprunteur. Si ce dernier ne peut pas parvenir à placer la totalité des titres, la banque s'engage à prendre le relais en lui ouvrant une

ligne de crédit pour le montant de titres non placés.

Apparus en 1981, ces titres connaissent une croissance exceptionnelle jusqu'en 1985 se substituant aux Euro-crédits traditionnels. Par la suite, les émissions ont chuté et les marchés se sont tournés vers les moyens de paiements traditionnels.

III. Swap

Un *swap* est un contrat par lequel des parties se mettent d'accord pour échanger (*to swap*) un actif contre un autre. Il s'agit de produits dérivés dont les sous-jacents sont multiples : taux d'intérêts, devises, panier d'actions, matières premières...

L'origine historique des swaps remonte aux années 1960. A cette époque, la FED (Banque centrale américaine) est intervenue sur le marché de changes pour soutenir le dollar. Elle a alors échangé des dollars contre des marks auprès de la Bundesbank (Banque centrale allemande) en s'engageant à ce que l'échange inverse s'effectue à une date fixée d'avance.

Cette possibilité d'échange est la logique de fonctionnement des swaps : d'une durée de quelques jours à plusieurs années, ces produits dérivés permettent à deux parties d'échanger une série de flux futurs.

Les principaux swaps portent sur :

- les taux : ils permettent d'échanger les intérêts d'un prêt ou dépôt à taux variable contre des intérêts à taux fixe.
- les devises (Cross Currency Swap) : implique l'échange d'un principal et d'intérêts dans une devise contre un principal et des intérêts dans une autre devise.
- les matières premières : les deux parties troquent un prix fixe (par exemple prix du blé) contre un prix variable, le plus souvent calculé comme la moyenne d'un indice sur une période future.

C. Endettement international

I. Problèmes d'endettement

L'endettement international est du à l'insuffisance de l'épargne domestique par rapport à l'investissement. Or, cet endettement exige le paiement d'intérêt dans les périodes futures, paiement qui peut entraver le développement du pays si les taux d'intérêt augmentent et si le pays ne parvient pas à dégager des excédents courants. Ce qui peut exposer le pays dans un cercle vicieux d'endettement.

Les pays développés sont, généralement, capables de faire face à une telle situation grâce à leurs excédents courants ou en attirant des capitaux étrangers.

Par contre, les pays en développement (comme Madagascar), les pays émergents et les pays en transition sont très vulnérables faute de récession et de la déstabilisation du système financier.

II. Crise d'endettement

Dans les années 60, les pays en développement ont financé en grande partie leur industrialisation par des emprunts extérieurs. Jusqu'au début des années 70, leurs dettes restent supportables, car elles ne représentaient que 14% du PIB avec un service de la dette à seulement 15% des exportations.

A la fin des années 70, ces pays se sont lancés dans la réalisation d'ambitieux programmes financés toujours par des emprunts extérieurs grâce à l'abondance de fonds : le pétro-dollar. Malheureusement, ils étaient confrontés à des difficultés de remboursement de ces dettes faute de la fragilité de leur économie, la hausse des taux d'intérêt (expliquée par la politique monétaire américaine adoptée en 1979) et l'ampleur de leurs déficits courants.

La crise éclate en 1982 lorsque le Mexique a déclaré son incapacité à faire face aux remboursements, suivi tout de suite après par d'autres pays de l'Amérique Latine. Les

institutions financières internationales ont venu à leur secours via des financements garantis par l'application des programmes d'assainissement qu'elles imposent. Elles ont même proposé le rééchelonnement des dettes (prolongement de la durée de règlement des charges de la dette) pour ces pays. Force est de constater que cette solution a encore échoué auprès de ces pays. Ils font face à une instabilité financière.

Pour y remédier, ces institutions ont proposé une nouvelle solution : soit l'annulation en partie de la dette soit leur échange contre de nouveaux actifs financiers. Or, face à ces solutions, les pays pauvres continuent d'enregistrer un ralentissement de leur croissance économique. D'où, la fin des années 90, ces institutions ont défini l'IPTE.

Travail de recherche :

- Plan Baker (rééchelonnement de la dette)
- Plan Brady (allègement de la dette)

Chapitre 4. Investissements directs étrangers (IDE)

A. Historique

Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, les échanges internationaux ont pris une très grande ampleur. L'une des formes de mondialisation des économies connue est les Investissements Directs Étrangers (IDE). C'est grâce à la mise en œuvre du Plan Marshall (financement de la reconstruction d'après-guerre par les États-Unis) que les IDE Américains ont pris un grand essor.

Au début des années 80, les IDE ont explosé grâce à l'essor du secteur des services, des IDE européens et japonais ainsi qu'au développement des pays de l'Est et des pays émergents.

Aujourd'hui, l'IDE est le principal instrument utilisé par les pays pour s'inscrire dans le contexte de la mondialisation.

B. Définition

D'après la définition du FMI, c'est un investissement réalisé par une entité résidente d'une économie dans une entité d'une autre économie afin d'y acquérir un intérêt durable (une relation à LT par laquelle l'investisseur direct prend le contrôle partiel ou total de l'entreprise via la détention d'au moins 10% de ses actions. En-deçà, l'investissement sera comptabilisé dans la balance des paiements en tant qu'investissement de portefeuille=simple participation) et d'exercer une influence significative dans sa gestion.

L'investisseur direct peut être :

- Toute personne physique.
- Toute entreprise privée ou publique.
- Tout groupe de personnes physiques ou d'entreprises.
- Tout gouvernement qui possède lui-même une entreprise d'investissement direct.

C. Typologie d'IDE

I. Selon leur forme

D'après l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique), il existe 4 formes d'IDE :

- L'IDE de création ou investissement *greenfield* : qui consiste en la création d'une nouvelle entreprise, filiale ou succursale.
- Les investissements *brownfield* : qui consistent en l'acquisition d'au moins 10% d'une entreprise existante (par exemple : les fusions-acquisitions).
- L'IDE d'extension : qui consiste en une participation à une entreprise existante ou nouvelle.
- L'IDE de restructuration financière : qui consiste en l'injection de fonds pour aider une entreprise rencontrant des difficultés financières (prêt à LT).

II. Selon leur nature

Il existe trois formes différentes :

- Les investissements en capital social : ces opérations recouvrent les prises de participation de plus de 10% dans les sociétés. Elles regroupent les acquisitions, les créations ou les extensions d'entreprise.
- Les bénéficiaires réinvestis : il s'agit des résultats nets de la filiale, c'est-à-dire la partie non affectée aux dividendes de la filiale, et qui sont versés à la maison mère.
- Les opérations de prêts et placements entre affiliés : il s'agit des prêts entre les investisseurs directs, les filiales ou succursales et des prêts entre des entreprises du même groupe, mais situées dans des pays différents.

III. Selon la motivation des investisseurs

On distingue trois types d'IDE :

- Les investissements axés sur le marché national ou local : pour mieux jouir d' un faible coût de production.
- Les investissements axés sur les marchés extérieurs : les investisseurs exportent vers les pays d'origine les produits finis fabriqués avec un faible coût de production.
- Les investissements initiés par l'Etat : cette dernière forme d'IDE est différente des autres, car elle est induite par les gouvernements des pays d'accueil sous forme d'appel d'offre international.

D. Avantages des IDE

I. Pour les entreprises

Les IDE permettent d'augmenter leur productivité, et ainsi leur chiffre d'affaires, de conquérir de nouveaux marchés.

Investir dans un autre pays permet essentiellement de bénéficier d'une réduction des coûts à travers une main d'œuvre moins coûteuse, des matières premières moins onéreuses et l'optimisation fiscale.

II. Pour les pays d'accueil

Les IDE constituent un important catalyseur (sensibilisateur) de croissance économique pour les pays hôtes. Les actifs productifs investis ont des impacts immédiats sur l'économie locale à travers :

- La promotion des exportations.
- L'augmentation de la compétitivité.
- La création d'emploi.
- Le transfert d'idées, de technologies et de compétences.
- La création de nouvelles sources de revenus fiscaux.

E. Risques liés aux IDE

I. Pour les entreprises

Les investisseurs directs peuvent être confrontés à des :

- Risques opérationnels.
- Risques économiques et politiques.

II. Pour les pays d'accueil

Les pays accueillant les IDE peuvent être victimes de :

- Risques sur la souveraineté du pays (pouvant représenter un risque sur la sécurité nationale).
- Baisse de la compétitivité des entreprises locales.
- Une répartition inéquitable des bénéfices.
- Risques financiers.
- Risque de corruption des autorités.